

# RegulaE.Fr – Conclusions de la réunion annuelle des 13 et 14 novembre 2018

---

La réunion annuelle de RegulaE.Fr a été accueillie à Dakar par la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) du Sénégal les 13 et 14 novembre 2018. Les représentants de 16 autorités de régulation membres du réseau étaient présents. La première journée a permis la tenue de la deuxième assemblée générale de RegulaE.Fr au cours de laquelle le Comité de coordination du réseau a été renouvelé, et la seconde a été consacrée à un atelier de travail portant sur la tarification de l'électricité.

## L'assemblée générale du 13 novembre

---

Le mardi 13 novembre après-midi, l'assemblée générale de RegulaE.Fr a réuni autour de la table 17 régulateurs francophones d'Europe, d'Afrique de l'Ouest et de l'Océan Indien. La République centrafricaine et le Burundi assistaient à la réunion pour la première fois.

La délégation française était composée de Mme Catherine EDWIGE, Membre du Collège, de M. Christophe LEININGER, Directeur du développement des marchés et de la transition énergétique, et de Mme Rébecca RADEREAU, Chargée de mission à la Direction des affaires européennes, internationales et de la coopération.

M. Ibrahima SARR, Président de la CRSE hôte de l'événement, et M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Président de RegulaE.Fr, ont ouvert ensemble la réunion. Ils ont salué les quatre fondateurs du réseau (Belgique, France, Côte d'Ivoire et Québec) et placé un grand espoir dans cette nouvelle rencontre dédiée au dialogue et à l'échange de bonnes pratiques. Ils ont également cité les partenaires du réseau, l'Union européenne et en particulier la Direction Générale DEVCO, l'Institut Francophone pour le Développement Durable et l'Ecole des Mines de Paris.

### **A. Les activités réalisées en 2018**

M. Hippolyte EBAGNITCHIE a dressé le bilan des activités organisées par RegulaE.Fr au cours de l'année 2018. Les membres du réseau se sont déplacés dans 7 pays du monde, Mexique, Canada, Belgique, France, Slovénie, Bénin et Sénégal, en réalisant 3 rencontres multilatérales, 2 visites bilatérales et 2 rencontres avec des organismes européens. Chaque représentant des délégations concernées a pris la parole pour présenter les enjeux de leurs déplacements respectifs. Une grande partie de ces activités bénéficiait de l'appui financier de la DG DEVCO. Le rapport annuel d'activités a été adopté par l'assemblée générale par acclamation.

### **B. Le financement pour 2019**

Mme Rébecca RADEREAU a informé le réseau qu'une nouvelle demande de financement avait été soumise à la Commission européenne pour l'année 2019, sur le même modèle que celui obtenu en 2018. Les activités prévisionnelles indiquées dans le dossier de candidature incluent en plus cette année la participation à des programmes de formation (Ecole des Mines de Paris et Ecole de Régulation de Florence) ainsi qu'un livrable (une étude des modèles de gouvernance et de fonctionnement des régulateurs du réseau).

Par ailleurs, cette année la demande de financement a été soumise conjointement avec l'Autorité de Régulation des Services Energétiques (ERSE) du Portugal, en vue d'un soutien commun à RegulaE.Fr et RELOP, l'association des Régulateurs de l'Energie des pays de Langue Officielle Portugaise, semblable au réseau francophone.

### **C. Les partenariats de formation**

M. François LEVEQUE, Professeur à l'Ecole des Mines de Paris, a rappelé que l'édition 2018 de la formation diplômante BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles) en régulation de l'énergie s'est terminée le matin même à l'issue la soutenance des mémoires des participants. La promotion 2019, dont la formation commencera à Abidjan en Côte d'Ivoire en décembre prochain, passera de 17 à 25 participants. Il a également été convenu que

l'appel à candidatures pour la prochaine édition de la formation BADGE serait relayée par le Secrétariat de RegulaE.Fr.

Le deuxième partenariat de formation est celui proposé cet été par M. Jean-Michel GLACHANT, Directeur de l'Ecole de Régulation de Florence, offrant aux membres du réseau la possibilité de suivre une formation en ligne sur la réglementation pour l'accès universel à l'énergie électrique au cours de l'année 2019.

Enfin, M. Anastassios GENTZOGLANIS, Professeur à l'Université de Sherbrooke (Québec), a indiqué que l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD) pourrait être un troisième partenaire du réseau, en proposant des bourses ponctuelles.

#### **D. Les évolutions en 2019**

Mme Catherine EDWIGE a présenté les résultats de l'enquête menée auprès des membres cet été à Montréal sur leurs besoins et aspirations pour l'avenir du réseau. L'assemblée générale s'est entendue sur deux avancées : a) une démarche de partage de la documentation des régulateurs membres et des experts intervenant auprès du réseau, et b) la réalisation d'une étude des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de fonctionnement des autorités de régulation membres de RegulaE.Fr.

Concernant l'étude, M. Jean-Pierre KEDI, Directeur général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) du Cameroun, a notamment manifesté son intérêt pour le choix d'un référentiel commun permettant d'identifier les objectifs à atteindre, et pour l'envoi d'agents en immersion auprès de régulateurs voisins. M. Abdelkader CHOUAL, Président de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) d'Algérie, a proposé qu'un atelier dédié à ce sujet soit organisé, au cours duquel les régulateurs dresseraient eux-mêmes un état des lieux de la gouvernance de leur autorité afin que les spécificités nationales soient prises en compte. M. François LEVEQUE a suggéré, afin d'éviter l'écueil du classement, l'idée de privilégier l'observation bienveillante et le regard des pairs.

M. Alfred BYIGERO, Directeur général de l'Autorité de Régulation des Services Publics (URA) de l'Île Maurice, et M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Président de RegulaE.Fr, ont rappelé l'existence d'études sur le même principe, réalisées par la Banque Africaine de Développement (BAD) et MedReg. L'idée retenue est donc de créer un groupe de travail composé des régulateurs camerounais, algérien et mauricien, volontaires pour travailler, sur la base des études existantes, à la réalisation d'une étude ciblée, identifiant les meilleures pratiques des pays du réseau, unis par le droit civil, via l'observation entre pairs.

#### **E. Elections**

Après avoir oralement soutenu leurs candidatures respectives, M. Ibrahima SARR, Président de la CRSE du Sénégal, a été élu Président de RegulaE.Fr par acclamation, et Mme Catherine EDWIGE, Membre du Collège de la CRE, a été élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de RegulaE.Fr par acclamation également. Les deux mandats, d'une durée d'un an, s'étendent du jour de l'élection (13 novembre 2018) à la prochaine assemblée générale de RegulaE.Fr qui aura lieu à l'automne 2019. M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Président sortant de RegulaE.Fr, devient 2<sup>ème</sup> Vice-Président du réseau pour l'année à venir.

#### **F. Les prochaines rencontres**

M. Abdelkader CHOUAL, Président de la CREG (Algérie), a proposé d'accueillir en 2020 un atelier de restitution du travail mené par le groupe fraîchement constitué autour de l'étude sur la gouvernance. L'idée serait de présenter les travaux existants, réalisés par la Banque Mondiale, MedReg, mais aussi par le Forum Africain pour la Régulation des Services Publics (AFUR) et les régulateurs de langue arabe, avant d'exposer les résultats de l'étude produite par le réseau, en vue d'un partage des bonnes pratiques et d'une mise à niveau collective. M. Hippolyte EBAGNITCHIE a rappelé l'importance pour les régulateurs africains de renforcer la communication avec les autorités gouvernementales de leurs pays respectifs afin de leur rendre clair et intelligible le rôle d'un régulateur indépendant.

M. Abdelkader CHOUAL a également émis le souhait d'organiser l'assemblée générale de RegulaE.Fr à l'automne 2020.

Sur la base d'un tour de table, les régulateurs se sont ensuite exprimés sur leurs préférences en matière de thématiques pour les deux prochaines rencontres de 2019. Les deux thèmes retenus sont : a) les énergies renouvelables (intégration, stockage, tarification, autoconsommation), et b) la séparation comptable et juridique vers l'ouverture à la concurrence.

Concernant les lieux, les participants ayant proposé Maurice comme hôte du prochain atelier, M. Alfred BYIGERO, Directeur général de l'URA (Maurice) a promis d'en parler à son Conseil de régulation et de communiquer la réponse du régulateur avant la fin de l'année. En cas d'impossibilité de l'île Maurice, le Comité de coordination devra statuer en faisant porter son choix soit sur le Bénin, suite à la proposition de M. Gbêdonoubo Claude GBAGUIDI, Président de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE), soit sur le Luxembourg suite au message électronique de M. Camille HIERZIG, Directeur adjoint de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), confirmant la possibilité d'accueillir la rencontre.

Pour l'assemblée générale de l'automne, la Commissaire Catherine EDWIGE ayant été élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de RegulaE.Fr, a proposé d'organiser la réunion annuelle en France.

## **L'atelier de travail du 14 novembre**

---

### ***Session 1 : Fondements théoriques du tarif et état des lieux des prix pratiqués***

M. Anastassios GENTZOGLANIS, Professeur à l'Université de Sherbrooke (Québec), a introduit la session par un exposé des principes économiques et des méthodologies de détermination des tarifs d'électricité. Le tarif dit « idéal » satisfaisant simultanément les principes de solvabilité, d'efficacité et d'équité étant en pratique impossible à atteindre, le régulateur doit rechercher un compromis éclairé lors de l'élaboration d'une méthodologie tarifaire. Les revenus requis déterminés, le régulateur choisit l'allocation des coûts selon la classe des clients et fixe le tarif.

M. Flavien TCHAPGA, Professeur associé à l'Université Senghor (Egypte), a ensuite détaillé la diversité des niveaux de tarifs d'électricité en Afrique, façonnés autant par les caractéristiques des systèmes électriques nationaux que par les stratégies et les orientations multiples de mise en œuvre des politiques tarifaires. En Afrique francophone, le large éventail des choix industriels possibles produit une grande diversité des structures et des niveaux tarifaires.

M. Sidy DIOP, Directeur Afrique chez Deloitte Economic Consulting, a présenté les résultats de l'étude réalisée par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) sur le consentement à payer en Côte d'Ivoire et l'impact sur le tarif. Les principaux résultats indiquent que la propension à payer augmente avec le revenu et le niveau d'éducation et est plus élevée chez les femmes et les habitants de la capitale. En revanche, les ménages non connectés ne sont pas prêts à payer davantage même pour une amélioration du service, le coût du branchement au réseau étant supérieur au coût qu'ils consentent à payer.

Enfin, M. Boubacar DRABA, de la section Infrastructures de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal a conclu la session en présentant les actions de l'UE dans le secteur de l'électricité au Sénégal. L'UE apporte ainsi son soutien aux projets d'électrification rurale, de développement des énergies renouvelables, d'interconnexions régionales, ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations des études d'harmonisation tarifaire du prix de l'électricité entre les différentes concessions du territoire national.

Les échanges qui ont suivi ont mis en évidence l'importance et la difficulté de l'allocation des coûts en fonction de la capacité à payer ou à consommer de la population, et ont souligné le rôle des subventions gouvernementales lorsque la solvabilité de la demande n'est pas assurée par le marché, notamment en Afrique.

### ***Session 2 : La construction d'un tarif réglementé***

La session s'est ouverte sur la présentation de M. Christophe LEININGER, Directeur du Développement des marchés et de la transition énergétique de la CRE (France) qui a détaillé la construction historique des tarifs réglementés en France et qui perdurent dans les zones non interconnectées au réseau de métropole continentale (ZNI). La situation de monopole intégré des ZNI françaises les rapproche en effet de celle de la majorité des pays d'Afrique francophone, qui n'ont pas encore ouvert le marché de la fourniture à la concurrence comme en France métropolitaine.

Toujours en Europe, M. Gilles WILMART, Conseiller à la Direction du Contrôle des prix et des comptes de la CREG (Belgique), a expliqué la construction des tarifs de transport d'électricité en Belgique pour lesquels la CREG est compétente. Depuis 2016, la méthode tarifaire est la régulation incitative et la structure tarifaire est basée sur les services, afin notamment de contribuer à une transition énergétique efficace et efficace.

Les deux présentations ont été suivies d'échanges sur les modèles européens, questionnant notamment le lien qui existe entre le régulateur et l'Etat, en Afrique comme en Europe. La différence entre les deux réside principalement dans l'objectif poursuivi par le régulateur : en France, l'ouverture à la concurrence implique pour le régulateur de

proposer des tarifs d'accès aux réseaux afin que l'ensemble des acteurs puissent y accéder sans discrimination, alors que dans la plupart des pays d'Afrique, le tarif que le régulateur doit déterminer a vocation à couvrir les coûts et rémunérer l'investissement, et si ce n'est pas le cas, l'Etat apporte les subventions nécessaires.

La construction du tarif de l'électricité au Cameroun a ensuite été exposée par M. Philippe MBELE, Sous-Directeur du Contrôle des tarifs de l'ARSEL (Cameroun). La tarification du concessionnaire national est fondée sur le principe de plafonnement des revenus, et l'Etat assure une compensation tarifaire afin de combler la différence entre les prix et les tarifs.

Puis M. Abdoukarim SAIDOU, Directeur de la Régulation du secteur de l'électricité de l'ARSE (Niger), a présenté le cas du Niger, qui vient d'amorcer un processus de révision tarifaire visant à établir des tarifs reflétant les coûts et à mettre fin aux déficits de l'opérateur historique jusqu'à présent comblés par des subventions gouvernementales. Le régime de régulation actuel est fondé sur des plafonds de prix et prévoit des révisions tarifaires tous les 5 ans.

Enfin, M. Amadou WATT, Expert économiste à la CRSE (Sénégal), a terminé cette session de travail par l'explication de la construction du tarif réglementé au Sénégal : la régulation des tarifs est basée sur des plafonds de prix (éventuellement de revenus) selon un mécanisme incitatif pour l'opérateur qui bénéficie de l'écart positif avec les coûts réels supportés mais supporte tout écart négatif.

Les échanges qui ont conclu la matinée ont révélé la grande variété des situations qui existent en Afrique et l'importance pour la majorité des régulateurs présents de parvenir à couvrir les coûts par les tarifs.

### **Session 3 : L'essor de l'autoconsommation électrique**

Plus courte, la session sur l'autoconsommation électrique a reposé essentiellement sur la présentation de M. Rudi HAKVOORT, Associé du cabinet de conseil D-Cision B.V. (Pays-Bas), qui s'est interrogé sur le tarif à appliquer au « *prosumer* », contraction anglophone désignant un consommateur-producteur. Si un « *prosumer* » produit autant qu'il consomme, cela ne signifie pas qu'il est exempté de tout coût : l'excédent d'énergie produite pendant la journée et réinjectée sur le réseau n'a pas le même coût que le besoin additionnel d'énergie consommée pendant la nuit au moment de la pointe. L'idée est donc de tarifier le rôle de « batterie » ainsi joué par le système, en développant des tarifs spéciaux pour les « *prosumers* » qui combinent un tarif d'utilisation et un tarif de capacité, et permettent de couvrir les autres coûts du réseau et des réserves.

Afin d'illustrer ces notions par un cas concret, M. Abdoukarim SAIDOU, Directeur de la Régulation du secteur de l'électricité de l'ARSE (Niger) a brossé un rapide état des lieux des débuts de l'autoproduction au Niger. Le cadre légal autorise l'exploitation d'installations destinées à la production d'énergie électrique à usage personnel et permet de céder l'excédent de la production à un délégataire, sur la base d'un contrat homologué par le régulateur. Les tarifs de cession sont négociés par les parties et homologués par le régulateur. Aucune installation ne peut toutefois être raccordée au réseau public d'électricité.

L'autoconsommation a particulièrement intéressé les régulateurs mais n'en est encore qu'à ses débuts, notamment du point de vue de la tarification.

### **Session 4 : Les investissements dans les zones non connectées au réseau**

Les intervenants de la dernière session se sont interrogés sur la manière d'orienter les investissements et les tarifs à appliquer dans les régions isolées, insulaires ou rurales. Christophe LEININGER, Directeur du Développement des marchés et de la transition énergétique de la CRE (France), s'est à nouveau penché sur les zones insulaires non connectées au réseau métropolitain. Les systèmes électriques insulaires, fondés sur le principe de péréquation tarifaire, visent 50% de renouvelables dès 2020 et l'indépendance énergétique à partir de 2030. Afin de répondre à ces objectifs notamment, une programmation pluriannuelle des investissements a été définie, et pourra être mise en œuvre par trois outils de développement, les tarifs d'achat, les appels d'offre et les contrats de gré à gré.

C'est ensuite la stratégie d'orientation des investissements sur l'île de Madagascar qui a été présentée par M. Rivoarilala RASOLOJAONA, Secrétaire exécutif de l'ORE (Madagascar). La Grande Île, caractérisée par un fort potentiel hydroélectrique mais un très faible taux d'accès à l'électricité en dehors des zones urbaines, a promulgué en 2018 une loi portant un nouveau code de l'électricité tourné vers la promotion des énergies renouvelables. Dans les zones non connectées au réseau, un plan d'expansion et des projets intégrés d'électrification rurale à l'échelle régionale sont mis en place (extension des réseaux, mini-réseaux de renouvelables, kits solaires), l'hybridation des centrales se développe pour réduire les coûts de production, et une réglementation encadrant l'injection des renouvelables sur le réseau est en cours d'élaboration.

Pour finir, M. Abdelkader CHOUAL, Président de la CREG (Algérie) a évoqué le cas de l'Algérie, dont l'électrification du pays est aujourd'hui presque totale. L'électrification rurale s'est faite par la solarisation progressive des villages éloignés des réseaux et la mise en service récente de trois centrales solaires photovoltaïques. La mise en œuvre de ce programme d'électrification rurale et de raccordement de l'habitat épars est financée aux trois-quarts par l'Etat et très souvent à fonds perdus. A l'horizon 2025, les investissements prévus représentent une enveloppe financière de 10 milliards de dollars.

Suite à ces trois présentations particulièrement complémentaires, les échanges avec l'auditoire ont porté sur le problème rencontré par plusieurs pays africains : dans les villages isolés où les opérateurs d'électricité sont absents, des vendeurs de téléphones mobiles proposent des kits solaires aux populations pour accompagner leur produit. M. Hippolyte EBAGNITCHIE et M. Ibrahima SARR ont souligné l'importance pour les régulateurs de s'adapter et de mettre en place une régulation dynamique afin de permettre l'arrivée de nouveaux opérateurs dans ces régions isolées. Dans l'attente de l'évolution du cadre réglementaire, le rôle du régulateur est de trouver le meilleur compromis.

A l'issue de l'atelier, M. Ibrahima SARR, nouveau Président de RegulaE.Fr, et M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Président sortant, ont clôturé ensemble cette réunion annuelle, inédite en termes de participations, de qualité de l'auditoire et de perspectives pour l'avenir.